

**Bilan Actif**

Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)			31/12/2021 (12 mois)	Variation N / N-1
	Brut	Amort. & prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et licences	274 241	179 711	94 530	100 525	-5 995
Fonds commercial (1)	250 000	47 397	202 603	215 103	-12 500
Autres					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	408 300	154 874	253 426	273 841	-20 415
Constructions	19 918 414	9 463 737	10 454 678	7 591 243	2 863 435
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 246 834	1 858 035	388 799	403 309	-14 510
Autres	461 169	298 814	162 354	75 410	86 944
Immobilisations corporelles en cours				1 733 929	-1 733 929
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	303 600		303 600	303 600	
Prêts					
Autres	128 964		128 964	76 228	52 736
<b>ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>23 991 522</b>	<b>12 002 569</b>	<b>11 988 953</b>	<b>10 773 187</b>	<b>1 215 766</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières et autres approvisionnements	135 856		135 856	148 619	-12 763
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	885		885	5 910	-5 025
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)</b>					
Clients et comptes rattachés	1 646 205	500 229	1 145 977	902 083	243 893
Autres créances	121 007		121 007	93 315	27 692
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	9 830 141		9 830 141	11 421 120	-1 590 979
Charges constatées d'avance (3)	136 999		136 999	99 050	37 949
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>11 871 093</b>	<b>500 229</b>	<b>11 370 865</b>	<b>12 670 096</b>	<b>-1 299 231</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>35 862 615</b>	<b>12 502 797</b>	<b>23 359 818</b>	<b>23 443 283</b>	<b>-83 465</b>
(1) Dont droit au bail			250 000		
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

**Bilan Passif**

Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation N / N-1
	Net	Net	
Capital (dont versé : )			
Primes d'émission, de fusion, d'apport	50 000		50 000
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	4 000 000	4 000 000	
Report à nouveau	11 509 592	11 240 675	268 917
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>267 887</b>	<b>268 916</b>	<b>-1 029</b>
Subventions d'investissement	98 154	30 000	68 154
Provisions réglementées	1 897 400	1 897 400	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>17 823 032</b>	<b>17 436 992</b>	<b>386 040</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques	156 000	198 000	-42 000
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>156 000</b>	<b>198 000</b>	<b>-42 000</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 822 910	3 116 360	-293 450
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 927	-5 927
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	700 382	696 789	3 593
Dettes fiscales et sociales	1 616 476	1 463 436	153 040
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116 941	376 812	-259 871
Autres dettes	124 077	148 966	-24 889
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>	<b>5 380 786</b>	<b>5 808 291</b>	<b>-427 505</b>
Écarts de conversion passif (V)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23 359 818</b>	<b>23 443 283</b>	<b>-83 465</b>
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	6 957	3 995	2 962
(3) Dont emprunts participatifs			

# Compte de Résultat

Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)			31/12/2021 (12 mois)	Variation N / N-1
	France	Exportation	Total	Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)	12 218 294		12 218 294	11 767 840	450 454
Chiffres d'affaires nets	<b>12 218 294</b>		<b>12 218 294</b>	<b>11 767 840</b>	<b>450 454</b>
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			13 000	5 000	8 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			107 271	101 949	5 322
Autres produits			119 003	99 437	19 566
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>12 457 568</b>	<b>11 974 226</b>	<b>483 342</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>					
Achats de marchandises					
Variation de stock					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			687 270	698 863	-11 593
Variation de stock			12 763	-21 407	34 170
Autres achats et charges externes (5)			1 994 403	2 162 514	-168 111
Impôts, taxes et versements assimilés			828 125	781 033	47 092
Salaires et traitements			5 188 588	4 923 833	264 755
Charges sociales			2 138 048	2 051 016	87 032
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 060 450	978 428	82 022
Dotations aux provisions sur immobilisations			12 500	12 500	
Dotations aux provisions sur actif circulant			35 266	31 133	4 133
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			79 970	101 777	-21 807
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>12 037 382</b>	<b>11 719 689</b>	<b>317 693</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>			<b>420 185</b>	<b>254 537</b>	<b>165 648</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
De participations (3)					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)			59 616	96 666	-37 050
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement					
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>			<b>59 616</b>	<b>96 666</b>	<b>-37 050</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)			30 137	36 760	-6 623
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>			<b>30 137</b>	<b>36 760</b>	<b>-6 623</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)</b>			<b>29 479</b>	<b>59 906</b>	<b>-30 427</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)</b>			<b>449 665</b>	<b>314 442</b>	<b>135 223</b>

## Compte de Résultat (suite)

Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation N / N-1
	Total	Total	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion	30 460	36 565	-6 105
Sur opérations en capital	26 246	15 000	11 246
Reprises sur provisions et transferts de charges	42 000	1 400	40 600
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>98 707</b>	<b>52 965</b>	<b>45 742</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	761	668	93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	67 233		67 233
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>67 994</b>	<b>668</b>	<b>67 326</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>	<b>30 713</b>	<b>52 297</b>	<b>-21 584</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	92 086		92 086
Impôts sur les bénéfices	120 405	97 823	22 582
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>12 615 891</b>	<b>12 123 857</b>	<b>492 034</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>12 348 004</b>	<b>11 854 941</b>	<b>493 083</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)</b>	<b>267 887</b>	<b>268 916</b>	<b>-1 029</b>



**CENTRE MEDICAL TOKI EDER**  
7 AVENUE JEAN RUMEAU  
64250 CAMBO-LES-BAINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**



*A l'Assemblée Générale de l'Association CENTRE MEDICAL TOKI EDER,*

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **CENTRE MEDICAL TOKI EDER** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Bayonne, le 02 juin 2023

**Le Commissaire aux Comptes**

**EXCO SOROSTE**  
**David BRETTE**



## ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022**